Mes honorez Parents,

Je pensoy venir de la Brisgne, qu'on est apres à me tailler, dont ce m'auroit de vous faire ce mot par avance. Il y a tantost quinze jours que partismes d'avec vous; encor en sommes nous aux attendes pour la premiere audience. Le Roy nous la fait promettre quant il sera arrivé en Ville, quand sera-ce? mais qu'il se soit sasuli de faire aux Estats, ce que ses bons sujets souldroyent qu'il s'avisast de faire aux hommes, qui luy font cela mesme en dormant. La guerre. J'ay veu plusieurs Precieux pretextes des longueurs de cette Court; cettuy-ci n'est point l'esloignement du lieu, les incommoditez du chemin, qui n'empechent toutefois le passage journalier aux plus Villons, aux courtisans, aux Deputez de Parlement, gents d'aise, d'aage, de robe. Mais confessons ce qui est de la verité: il y a du mijsterie au fait. Mal volontiers on entame, dequoy on souhaite de ne voir jamais le bout. Si les humeurs de ce Roy ne vous sont point cognuës, voyci bien dequoy vous y appriboiser. Le recit historique de l'Estat des affaires par deça m'eust emporté plus de loisir, que peut estre il ne vous est donné de contentement. J'ay donc choisi la voye plus aisée, trouvant que c'est mesmes la plus droitte. Ce pieces de cette Comedie

parlementaires, vous entendrez parlementer les personnages
en leur naïfveté. Mesme il y a du mien, plus la verité
est affranchie du fard. Au reste, ce sont les originaux, au
moins les Copies très-authentiques, d'ou je viens de faire ces
Extracts. Donner vous le plaisir au jeu de balancer les
intentions d'un bon peuple et braves contre celles d'un Roy,
quel? certes, et quel. Il s'attend par deçà des Ambassadeurs
estrangers, premier qu'on en vienne au plaudite, de cette farce
le subject de laquelle vous apprendrez en partie devoir degoustez en une
question d'Estat. Deux belles prerogatives vivent sur le
bureau, d'un Roy, d'un Parlement. est-ce pas quasi comme
d'un Roy d'Espagne contre des Estats du Païs bas? Vous
en jugerez s'il vous plaît. j'apporte de la philosophie
Politique, ou il me seroit mieux d'en aller prendre.
Je fais fin ici, mais ne ferme point ma lettre, si peut estre
entre ci et apres demain, il pourroit escheoir quelque sujet
considerable, que je pourroye vous adjoustes du surplus.
Rien encor de la comparaison que j'ay faicte de ce Roy à
Aristippus. Cest pour deux rencontres: Celuy la jetta son
argent dans la Mer, comme en ayant trop; cettuy-ci en en
fait pas moins: quoy qu'à celuy qui ne le peut empecher

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-1, p. 75-84
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/115

d'en perdre la possession, il ne peut manquer mille moyens
de s'en decharger au profit de son voisin. Diroches: On
reproche à ce Philosophe un defaut desnaturé de l'affection
paternelle envers ses enfants; il cracha sur les peres, et (dit il),
sortis tout fois de luy mesme.
cela n'est il pas aussi bien sorti de moy? Applique, qui
voudra la comparaison: j'en ay desia tant dit, qu'on
m'obligera de ne m'en faire point l'autheur, auprès de ceux
qui sont heureux de s'en formaliser: quoy que pour la verité,
il n'y a celuy qui me la redargue.

Voyci de mes appendices. Les Deputez contremandez par la vertu
de la lettre du Roy, sont allez poursuivre aujourdhuy les effets de
leur commission interrompue; pourveuz d'une apologie pour leur
excuse, et de declarations speciales sur un chacun des Articles que
je vous envoye. Il se parle d'un autre voyage de Digby en Espagne,
pour ne discontinuer, ce semble, les pratiques du Traicté: pareillement
apprestes de guerre pour le Printemps; scilicet. Il y bruit que
les Navires du Roy s'equippent: nous ne sçaurions encor apprendre
à quelle intention: le Comte d'Oxford s'doit general de la Flotte,
mais tout cecy en crepuscule.

J'auray soin des affaires de la Mere, à la grande commodité: On me
dit que d'ordinaire l'Estain couste 11. deniers la livre, c'est à dire, 7. duyts
puis aux Engelsche Ecu. mais i'y auiseray de plus pres. Je prie
le salut entier bonnes cognoissances, et le bon Dieu
Tres-honorez Parents
De vous garder en santé heureuse et longue. De Londres 18. de Decembre
1651.

Vostre plus humble et obeissant fils
CHRESTIEN HUYGENS.

Mon Père et Mesmere.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-1, p. 75-84
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/115

La Petition ou Proposition que les Deputez de la Maison Inferieure allerent faire au Roy à Nieumarquet, quartier de Londres le $\frac{9}{19}$ de Decemb. contenoit

14. Causes des malheurs d'à present.

1. La vigilance et ambition du Pape de Rome, et son plus cher fils: l'un tendant à une aussi large Monarchie temporelle, comme l'autre à une souveraineté Spirituelle.

2. Les positions et doctrines diaboliques, sur lesquelles le Papisme est basti, enseignées avec autorité à leurs sectaires, à l'aduancement de leurs buts temporels.

3. Le triste et calamiteux estat de ceux qui font profession de la vraye Religion en païs forrains.

4. Les desastreux accidents, arriuez aux Enfantz de sa Ma.té d'Ecos, expressez au 1.r ny jouissance, et ensemble avec le mespris de leurs personnes.

5. La forte confederation des Princes Papistes: tendants principalement à l'aduancem.t des leurs, et la subuersion des noz, et gouuernants, à toutes occasions les aduantages duisants à cet effet.

6. Les grandes armées et diuerses, leuées et maintenues à la charge du Roy d'Espagne, chef de cette Ligue.

7. L'attente des recusants papistes du Mariage avec l'Espagne, et les grandes esperances sur les consequences d'icelluy, deggeneratz et faiss.t.

8. L'intercession des Princes forrains et de leurs Agents, en faueur des Recusants Papistes, à graces et connuences pour iceux.

9. Leurs exercices coustumiers et publics dans les maisons, et, qui-fiet, dans les Chappelles des Amb.rs estrangers.

10. Leurs concours plus que coustumiers à la Ville, et leurs quenbiete et conferences en icelle.

© Koninklijke Bibliotheek
KA 49-1, p. 75-84
http://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/115

11. L'education de leurs Enfants en plusieurs et diuers Seminaires et Maisons de leur Religion, en Païs forrains, appropriés seulement aux Anglois fugitifs.

12. Les remissions de leurs forfaits, donnez par S. M. comme en recompense de seruices, aux fauoriser, mais, au dit la des intentions de S. M. transferés, et acquis, par composition à bas prix, qu'ils montent à peu moins qu'à une tollération.

13. L'impression et dispersion licentieuse des liures Papistiques et sectieux, mismes au temps du Parlem.t

14. Le grand nombre de Prestres et Iesuites, Incendiaires comme de toute la Chrestienté, espars en toutes endroits du Royaume.

4. Raisons des maux qui en reuiennent à l'Eglise et l'Estat.

1. La Religion Papistique est incompatible auec la nr.e, eu egard à ses Positions.

2. Elle est quant et soy une dependence inadmissible auec les Puissances Forraines.

3. Elle donne une trop grande ouuerture de popularité, à quiconque tirera un si grand parti.

4. Elle a un esprit sans repos, et s'auancera par ces gradations ici: Si une fois elle obtient seulem.t une connuence, elle pretendra une tollération: Et elle obtenue, il leur faudra une egalité: De là ils aspireront à une superiorité, et ne reposeront jamais, qu'ils ne parueniront à la subuersion de la vraye Religion.

10. Remedes contre ces maux croissants.

1. Ouy puis que cette necessité (inuitable auec honneur, par aucune prudence ou sagesse, à aucune peines, pieux et faisibles) est

tombée sur S. M.té Telle ne veuille perdre cette juste occasion de
prendre en main son estoc promptement et effectuellement.

2. Qu'ayant une fois entreprins sur un fondement si honneste et si
iuste, S. M. veuille se resoudre de poursuiure, et d'aduouër plus
ouuertement les aides de ceux de nre Religion en Pais Lorrains;
par ou indubitablement, se reuniront et les Princes et Estats de
l'Vnion, descourager et desbander par ces desastres.

3. Que S. M. veuille se proposer ~~d'entreprendre~~ de mirage cette
guerre, au meill.r aduantage, soit par diuersion, ou en telle autre
sorte que icelle en son profond iugement trouuera la plus expedient;
et de ne point s'arrester sur une guerre en ces endroits seulement,
qui consumera des tresors, et descouragera son peuple.

4. Que l'effort de la Iudre, et la pointe de l'estoc se puisse
bander à l'encontre du Prince, quelque opinion de pouuoir il ait
les armées et tresors duquel ont les premiers diuerti, et depuis maintenu
la guerre au
Palatinat.

5. Que pour la seureté de sa praise au logis il plaise à S. M. de
reuoir une partie de la tres-humble Req.te presentée par ci deuant,
et de mettre en execution, par le soing des Commissaires à ce choisis et
specialement ordonnez, les loix diris faictes, et ci apres à faire,
à la preuention des dangers des Recusants Papis, et leurs euasions
accoustumées.

6. Que les enfants des Seign.rs et Gentilshom.s de ces Royaumes, et des
tous autres mal affect.s, et soupçonnez en leur Religion, estants à
present par de la des Mers, puissent incontinent estre rappellez
par moyen, et à la charge de leurs Parents et Gouuerneurs.

16. Que pour les frustres de leurs esperances à l'auenir, ils

tes. Nostre Prince puisse de bonne heure et heureusement estre marié
à une de la propre Religion de S. M.

8. Que les enfants des Recusants Pap: ou de celz, les femmes desquelz
sont Recusantes Pap: soyent nourriz, durant leur minorité sous des
Maistres et Seigneurs Protestants, qui puissent semer en leurs
tendres années la semence de la Vraye Religion.

9. Qu'il plaise à S. M. de n'octroyer promptement toutes licences passées,
que celz enfans ont eu de voyager par de la la Mer, et de n'en plus
donner.

Advocats et — 10. Que le dict conseil de S. M. puisse n'estre commandé de soigneusement
n'garder à toutes permissions passées pour les Tiers des Recusants,
anéantir — et de les casser, si par droit il se peut: et que V. M. veuille n'estendre
sa Main d'en octroyer plus de semblables pour l'avenir.

Celle de marquis, S. Antoine pour avoir trop libralement fait et les Magistrat, à la S. Smidt Estiers.

Ils declarent sur la fin, d'avoir dessia pris n'solution de donner
un entier subside, sur la fin de cette Session, pour le soulagement
present du Palatinat seulement: à estre payé sur la fin d'icelle.

Les Deputez partis environ d'une demie heure, furent rameiez
par la rencontre du Portilon de la Cour, portant la lettre de quoy
voyci la

Copie traduitte.

Mons. le Parlement; Nous avons entendu à n'stre grand n'gret,
par divers rapports, comme l'esloignement present de n'stre parlement
d'avec n'stre haute Cour de Parlem, causé par n'stre indisposition,
auroit enhardi certains esprits ardents et populaires dans n'stre
maison des Communs, à debattre et disputer publiquement des matiz
de beaucoup n'eleuées au dessus de leur capacité, tendants pour aiant
a n'stre

à nr. grand deshonneur, et infraction sur nre. prerogative Royale,
Pargery prez entrées à lad. Maison, nre. bon plaisir est, cettey-ci,
que personne en icelle dorenauant ne se prendra de se mesler d'aucun
chose concernant nre. Gouuernement, ou les Mysteres d'Estat,
comme mesme de parler du mariage de nre. tres-cher fils avec la
fille d'Espagne, ni de toucher à l'honn. de ce Roy, ou d'aucuns autres
nos amis ou confederez: Ni aussi de se mesler des particularites
d'aucune personne, qui auront en leur cours de procedures conuenable
en nos Courts ordinaires de Iustice. Et comme ainsi soit qu'icelles Dames,
Eglise de marquis, S'estimi pour avoir trop libertin fait et les Angleois, et la S. Emilie Effiss.
qu'ils auroyent enuoyé vers le S.r # Edwyn Sands, sur le sujet de
sa detention, pour leur prier entendre en nostre nom, icelle n'auoir
esté faicte pour aucun sinistre comportement en Parlement.
Et pour les esclarcir du doubte, en questions semblables, qui ci apres
se pourront mouuoir parmi eux, pour les auiserez en nre. nom,
que nous estimons de nous competer toute liberté de prendre les
mes-comportements d'aucune personne qui soit, si bien durant la
Session qu'apres: Laquelle aussi nous auons intention de n'espargner
ci apres, sur toutes occasions d'insolences et comportements d'aucun,
dont pourrons estre informez. Et si desia ils pourroyent auoir
touché quelqu'un des poincts par nous desendus, en aucune Reg.
qu'ils ayent à nous enuoyer. Nre. bon plaisir est qu'ayez à
leur dire, que, si ce n'est qu'ils le reforment premier qu'il
viennent entre nos mains, nous ne daignerons point, ni de l'escouter
ni le regarder. Et puis qu'apprenons qu'ils desirent que faction
de cette-ci une Session deuant Noël, vous leur pourrez dire que

s'ils ne l'obtiennent, la faute en sera en eux. Car s'ils veulent
assembler, entre ci et ces Etats là, des loix nécessaires et pu
pour le bien commun, nous y donnerons tous volontiers nos gr
Royal. Dont apparoistra, que, si à present il ne se fait des
bonnes pour le bien du Peuple, le blasme en demeurera sur
et tres-justement sur ceux de Frise seditieux, qui pre
leurs buts particuliers au bien de ce Royaume et du comme

Sur ce, nous vous recomandons à Dieu. Donné en nr
à Ridemarquet, ce 9e de Decembre 1651.

Superscr:

A nre cher et feal, le Pensionnaire de nre Maison de
en Parlement

Aude Lastre de
magdi 7. de